

# Denis Ducarme fustige la ministre Tellier et sa gestion de la PPA

Ducarme : « Elle doit pleinement assumer ses responsabilités ! »

**L**a ligne menée par la ministre Tellier est claire en ce qui concerne la peste porcine (PPA). Les forêts restent fermées jusqu'à nouvel ordre. Soit à la mi-mai au plus tôt, pour peu que l'avis que doit rendre le comité d'experts de l'AFSCA soit positif. Pour le secteur forestier, cette rigidité est incompréhensible. Et Denis Ducarme, ministre de tutelle de l'AFSCA, lui aussi finit par s'agacer.

La ministre wallonne en charge des forêts, Céline Tellier (Ecolo), «doit pleinement assumer ses responsabilités» dans la gestion de la crise de la peste porcine africaine et ses conséquences pour le secteur forestier. «Si l'avis du Comité scientifique indépendant de l'AFSCA n'est toujours pas disponible, c'est tout simplement parce qu'elle n'avait jusqu'ici pas jugé nécessaire de le saisir depuis sa prise de fonction il y a maintenant plus de 5 mois», a asséné vendredi Denis Ducarme (MR), qui exerce au Fédéral la tutelle sur l'AFSCA. Jeudi, le secteur a manifesté à Namur afin de dénoncer les conséquences de la crise sur ses activités. Après une ren-



Denis Ducarme (MR) pointe du doigt la ministre Ecolo Céline Tellier. © Belga

contre avec une délégation d'exploitants forestiers, la ministre régionale a notamment répété que la réouverture des zones infectées aux activités forestières restait conditionnée à l'avis de l'AFSCA. «La demande d'avis ainsi que les questions de la ministre Tellier à soumettre au Comité

scientifique ne sont finalement parvenues à l'AFSCA que mercredi soir. L'Agence a, dès jeudi matin, saisi en urgence le Comité scientifique qui est, je le rappelle, une instance indépendante», a poursuivi Denis Ducarme. «Le secteur du bois fait partie des victimes collatérales du

foyer de peste porcine africaine dans le sud-Luxembourg. Nous devons, plus que jamais, nous tenir aux côtés de ce secteur économique important qui n'a pas à être victime des approximations de madame Tellier», a-t-il conclu. ●

BELGA

## PPA : l'enquête piétinerait-elle ?



Des conséquences dramatiques. © SP

Le dossier de la peste porcine est un des plus importants que le Luxembourg ait connu, principalement au niveau des conséquences avec la fermeture des forêts, sur le plan environnemental et sanitaire, mais aussi au niveau judiciaire. Mais sur ce dernier plan, certains observateurs -notamment parmi les avocats concernés- ont l'impression que le dossier fait du sur-place alors qu'il y a tout juste un an, l'enquête pénale faisait les gros titres de la presse écrite et télévisée. Au début février 2019, le Parquet du Luxembourg annonçait que plusieurs perquisitions avaient été menées du côté de Buzenol et Etalle. Quatre personnes avaient été interpellées pour être auditionnées. Il y avait même eu privation de liberté. Les suspects étaient entendus par la juge d'instruction Patricia

Devaux, chargée de faire la lumière sur les différentes responsabilités quant à l'apparition de la peste porcine africaine dans nos contrées. Depuis lors, silence radio. Zéro communication. Lorsque la presse pose des questions, on lui donne du «no comment». A tel point qu'on se demande si des enquêteurs travaillent encore sur ce dossier. Difficile d'obtenir des réponses du côté du Parquet. En coulisses, il nous revient toutefois que l'instruction est toujours en cours et que la PJF y travaille toujours. Mais l'enquête est difficile car il ne s'agit pas seulement d'établir que des personnes ont introduit des sangliers chez nous mais il faut, en plus, prouver que ces animaux étaient porteurs de la peste... ●

M.D.